

Compte-rendu Réunion de Conseil du 03 Avril 2023

COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIF 2022

COMMUNE : Le compte de gestion a été approuvé par le Conseil Municipal. Le compte administratif a été approuvé. Il laisse apparaître un résultat de clôture 2022 de 367 708,72 €.

CCAS : Le compte de gestion a été approuvé par le Conseil Municipal. Le compte administratif a été approuvé. Il laisse apparaître un résultat de clôture 2022 de 24 327,91 €.

SERVICE DE L'EAU : Le compte de gestion a été approuvé par le Conseil Municipal. Le compte administratif a été approuvé. Il laisse apparaître un résultat de clôture 2022 de 100 570,49 €.

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2023

Il est proposé et accepté par le Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales :

Taxe foncière (bâti)	: 30.72 %
Taxe foncière (non bâti)	: 29.36 %
CFE (cotisation foncière des entreprises)	: 23.32 %
Taxe d'habitation	: 19.78 %

BUDGET PRIMITIF 2023

COMMUNE : Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 669 000,19 euros et en section d'investissement à 670 448,53 euros.

CCAS : Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 30 001,00 euros.

SERVICE DE L'EAU : Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 99 500,00 euros et en section d'investissement à 192 858,00 euros.

FONGIBILITE DES CREDITS BUDGETAIRES DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DE LA NOMENCLATURE COMPTABLE M57

Considérant que la nomenclature M57 donne la faculté au Conseil Municipal de déléguer au Maire ou à l'adjoint au Maire délégué la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres à l'exclusion des dépenses de personnel dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections ; il est proposé et accepté par le Conseil Municipal.

SUBVENTIONS ACCORDEES : Le Conseil Municipal accorde une subvention de 50 € au Secours Catholique de Saint-Satur.

MOTION DE SOUTIEN A DES MESURES VOLONTARISTES CONTRE LES DESERTS MEDICAUX

Après lecture d'un courrier concernant les déserts médicaux en France, par le Maire, le Conseil Municipal décide d'adopter une motion de soutien à des mesures volontaristes contre les déserte médicaux.